

Compte rendu des maraudes du Collectif de soutien des exilés du 10^e arrondissement

Janvier 2007

Faute de moyens suffisants les associations d'accueil des mineurs isolés étrangers ne peuvent assurer correctement l'hébergement de tous les jeunes exilés présents dans le 10^{ème}. Plus de 150 sont passés par Paris entre mi-décembre 2006 et fin janvier 2007 sans que les mesures nécessaires ne soient prises par les pouvoirs publics pour leur accueil et leur protection.

La réduction de l'accueil de jour offert limite encore plus le suivi socio-éducatif de ces jeunes et la possibilité de leur apporter toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent décider de rester en France.

Pour les plus âgés, l'errance continue et les conditions de vie à Paris, même si elles sont meilleures qu'à Calais, sont difficiles comme a pu le constater un représentant du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies lors de son passage sous le pont Louis Blanc.

Les mineurs encore et toujours dehors

Les arrivées de mineurs, afghans principalement, se sont poursuivies :

3 le 1^{er} janvier,

8 le 4 janvier,

4 le 7 janvier,

5 le 9 janvier,

5 le 12 janvier,

2 le 13 janvier,

4 le 14 janvier,

4 le 16 janvier

10 le 19 janvier

2 le 22 janvier

12 le 23 janvier

14 le 24 et le 25 janvier

2 le 26 janvier

2 le 27 janvier

10 du 28 au 30 janvier, liste à la Prévert non exhaustive !

soit en un mois au moins 87 mineurs (une soixantaine en Décembre) sont passés à Paris. 36 sont arrivés dans la dernière semaine.

La moitié étaient encore présents fin janvier ; le 30 janvier ils étaient 39 logés par FTDA dans les hôtels National et Torcy, entre 4 et 8 logés à Enfants du Monde Droits de l'Homme et 7 dehors. Le 2 janvier ils n'étaient que 24 logés et 15 dehors.

Le bricolage de la mise à l'abri d'urgence ne s'est pas amélioré par rapport à l'an dernier, bien au contraire. On apprenait fin janvier que l'accueil de jour était encore réduit, l'association « Aux captifs la Libération » indiquant que s'ils se rapprochaient de la Gare de l'Est en déménageant rue de Rocroy, ils ne pouvaient plus faire d'accueil de jour, mais seulement de l'information et de l'orientation sur rendez-vous. France Terre d'Asile ne dispose pas des moyens nécessaires pour gérer autant de mineurs. On est loin de ce qui était demandé lors des réunions inter-associatives en novembre dernier : « *que les pouvoirs publics prennent d'urgence les mesures pour mettre à la disposition des associations les moyens humains et financiers nécessaires et adoptent un mode de coordination adapté pour que les conditions de vie et d'accueil des mineurs isolés étrangers rencontrés cet hiver ne puissent plus se reproduire* ».

Chaque soir les membres des associations du dispositif d'accueil de mineurs étrangers isolés sont confrontés au manque de places d'hébergement et souvent doivent laisser des jeunes à la rue. Ceux-ci devaient aller dormir sous le pont Louis Blanc. Ce n'est que le 25 janvier, alors que la température ressentie était de -8°C que sur intervention du Collectif, Véronique Dubarry, conseillère du 10^{ème} arrondissement a obtenu de la DDASS l'accord exceptionnel pour que les jeunes non logés à l'hôtel puissent monter dans les bus Atlas du dispositif hivernal, après une proposition rejetée d'intervention de la Brigade des Mineurs (que nous jugeons inadaptée pour accueillir ces jeunes exilés). Le lendemain elle publiait le communiqué suivant :

Chronique d'une soirée ordinaire sur la place du Colonel Fabien, Paris 10^e

Hier soir, 19 heures 30, les bénévoles de l'armée du salut n'ont même pas encore fini de servir le repas à la centaine de personnes présentes que part le premier bus à destination de la Boulangerie, boulevard Ney. Il devrait y en avoir 3 autres tout au long de la soirée puisqu'on a atteint le niveau 2 du plan grand froid.

Ces bus font partie du dispositif Atlas et sont gérés par l'association le Coeur des Haltes. Celle-ci a des consignes claires : ne pas prendre en charge de mineurs. Ces consignes ne sont qu'une stricte application de la loi, puisque les mineurs ne peuvent être pris en charge dans le cadre de dispositif de droit commun. Ce qui ne poserait pas de problème si ils étaient par ailleurs dirigés vers des structures adaptées... Las ! Rien n'est prévu et trop souvent ces gamins passent la nuit dans la rue ou sous des abris de fortune.

Avant-hier soir, il n'y avait que 3 ou 4 Mineurs laissés dans la rue. Hier, plus d'une quinzaine. Les âges s'étalent de 14 à 17 ans. Ils attendent de savoir où ils vont passer la nuit, pendant laquelle la température ressentie sera de -8, certainement moins près du Canal Saint Martin

L'un d'entre eux est malade. Il fera partie des "prioritaires" pris en charge par l'association France Terre d'Asile (accueil mineurs). France Terre d'Asile ne dispose pour cette nuit que de 4 couchages supplémentaires, et encore, ils obtiennent ce chiffre en bataillant avec un hôtelier pour qu'il accepte de rajouter des lits supplémentaires. Toutes les structures hôtelières sont pleines. Après discussion et sur intervention express d'un responsable de la DASS, les autres seront finalement acceptés dans le dernier bus.

Qu'en sera-t-il ce soir et demain soir et après demain soir et surtout lorsque le plan grand froid sera désactivé au printemps ? L'année dernière, à la même date, il y avait 40 mineurs, afghans, kurdes, iraniens, dans le 10^e et plus de 110 en mars. Aujourd'hui, ils sont déjà plus de 50.

Depuis 2003, fermeture de Sangatte, le sort de ces enfants à la rue est renvoyé de l'Etat à la Ville, de la Ville à l'Etat. A de nombreuses reprises, les associations, les élueEs, et même la défenseure des enfants, Claire Brisset, ont tiré la sonnette d'alarme sur ces situations impossibles et indignes de la France. Aujourd'hui alors que les yeux sont tournés sur le 10^e arrondissement, il est toujours aussi urgent de regarder un tout petit plus loin, le long du canal et vers la place du Colonel Fabien où se jouent des drames quotidiens. Et, enfin, de réfléchir à des solutions concrètes et durables d'hébergement et de suivi de ces enfants, et ce qu'ils aient ou non décidé d'opter pour la nationalité française.

Véronique Dubarry, Conseillère de Paris et du 10^e , Les Verts

Jusqu'à cette date les mineurs étaient interdits dans les bus atlas, mesure renforcée après une inspection du Cœur des Haltes et de la DDASS le 15 janvier à l'hébergement « La boulangerie ». On était donc dans une situation où le personnel des bus avait l'ordre de refouler des jeunes présumés mineurs (présumés car certains de ceux refusés au faciès n'auraient pas été acceptés par les associations d'accueil des mineurs !!), donc devaient les mettre en situation de danger faute d'hébergement adapté suffisant. S'il y avait eu un problème grave la nuit, près du canal, qui en aurait assumé la responsabilité pénale ?

Le comble de l'absurdité de cette situation de « mineurs présumés » est atteint. En effet, s'ils paraissent très jeunes mais qu'ils sont en mesure de présenter un papier quelconque attestant qu'ils sont majeurs, à ce moment-là ils sont admis à monter dans les bus. Ainsi deux de 16 ans ont pu avoir accès aux bus car ils avaient été arrêtés à Calais, et comme d'habitude leur âge était de 18 ans sur le sauf-conduit que la PAF leur avait donné pour aller dans un foyer à Dijon.

Les conditions d'accueil de ces jeunes, qui ne répondent pas aux obligations et engagements de l'Etat français, ne leur donnent certainement pas envie de rester. Déjà les procédures de prise en charge, la détermination de l'âge par l'analyse osseuse, les incertitudes sur l'avenir de ceux qui seront pris en charge après 16 ans leur semblent des obstacles majeurs. Ils nous posent beaucoup de questions sur l'accueil des mineurs dans les autres pays et actuellement l'Angleterre (mais cela risque de changer en 2007) et les pays nordiques leur semblent offrir de meilleures conditions d'accueil et d'intégration, même si le passage par Calais ou par l'Allemagne est difficile. Certains en sont à nous parler de la Légion Étrangère (mais ils n'ont aucune chance d'y entrer). D'autres, après avoir vu le film « Ados d'ailleurs » racontant l'histoire du jeune afghan Yacine, se demandent s'il ne serait pas possible de tourner un film avec eux en espérant que cela pourrait faciliter leur accès aux papiers. Ils se plaignent également de la faiblesse de l'accueil de jour, du manque d'activités proposées.

Des conditions de vie toujours difficiles pour les exilés

Le 29 janvier, Miloon Kothari, rapporteur spécial du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pour le logement (adequate housing) est venu voir les conditions de vie des exilés sous le pont Louis Blanc. Pendant une heure et demie il a pu se rendre compte des conditions d'accueil des exilés.

Avec la mise en place du quatrième bus, et surtout compte tenu des nombreux départs qui ont eu lieu courant janvier, ils sont actuellement moins nombreux à dormir sous les tentes (fournies par le Collectif mais aussi par d'autres associations comme les deux données par les Enfants de Don Quichotte) et il semble qu'aucun ne dorme sur les matelas dehors, même ceux qui arrivent tard à Paris. Ils étaient encore une petite trentaine fin janvier, mais les médias, focalisés sur ce qui se passe quelques centaines de mètres plus bas ne leur accordent aucune attention.

Dans ces conditions il n'est guère étonnant que nous en orientations plusieurs par semaine vers les PASS des hôpitaux ou vers la permanence de Médecins du Monde. Pour les mineurs ce n'est pas si simple. Ils risquent en effet d'être remis à la brigade des mineurs comme celui emmené par les pompiers le 1er janvier (heureusement il est parti du foyer avant d'avoir été envoyé à l'examen osseux).

Et toujours l'errance

Les exilés poursuivent leur errance à travers l'Europe comme cette mère et ses deux enfants expulsés d'Angleterre vers la Grèce (à noter que 3 familles sont arrivées en ce début d'année) et qui se posait maintenant la question de rejoindre un de ses fils aux Pays-Bas, ou ceux dont la demande d'asile a été refusée dans un autre pays et qui n'ont d'autre choix que de devenir clandestins, ou encore ceux, très nombreux, dont les empreintes ont été prises ailleurs et qui se demandent avec inquiétude si elles vont ressortir un jour. Ils cherchent désespérément un pays qui pourrait les accueillir et se penchent souvent avec tristesse sur la carte de l'Europe de la Convention de Dublin pour essayer de comprendre où ils peuvent aller : Andorre, le Portugal ... Et ensuite on refait l'inventaire des sempiternelles et illusoire solutions, telles que le mariage ou la Légion Étrangère. Certains envisagent de retourner dans leur pays. Ils sont cependant très rares car beaucoup ne peuvent envisager cette solution compte tenu de la situation en Afghanistan, en Iran ou au Pakistan.

Errance aussi en France entre Calais et Paris via les foyers de province où ils sont envoyés et dont ils partent le plus rapidement possible avec leur APRF (dont personne ne semble leur expliquer véritablement la signification) en poche pour essayer de repartir ailleurs. Eternel flux entre Paris, Calais et parfois d'autres villes de la côte, avec ses arrivées et ses départs massifs d'un jour sur l'autre.

Errance d'un autre jeune, en apparence « privilégié » puisqu'il a obtenu son statut de réfugié en centre de rétention et qui maintenant, sans domicile fixe, n'arrive pas à obtenir sa carte de réfugié statutoire, faute d'adresse. Il n'a pas l'argent nécessaire pour payer les 250 à 300 euros que coûterait, au noir, l'obtention de l'adresse chez quelqu'un.

Errance enfin d'un kurde ayant demandé l'asile à Versailles, ayant fait l'objet d'une procédure Dublin sans résultat, renvoyé plus tard vers la Belgique (où il n'avait jamais mis les pieds) et renvoyé par la Belgique en France où il fait une nouvelle demande d'asile.